

JOURNÉE D'ÉTUDE À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT EUROPÉEN, À BRUXELLES¹

Carole GUELFUCCI

Responsable Documentation, Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)

Ce compte rendu a déjà été mis en ligne sur le site personnel de l'auteur en février 2011².

Dit verslag werd reeds in februari 2011 op de site van de auteur gepubliceerd².

Cette visite était organisée, le 28 janvier 2011, dans le cadre d'une journée d'étude commune entre l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) et de son homologue belge, l'Association Belge de Documentation (ABD-BVD).

Matin : échange autour des évolutions de la profession

La matinée était consacrée à des échanges sur les évolutions de la profession en France et en Belgique avec en sus, un commentaire des résultats de l'enquête métier ADBS conduite en fin d'année 2010³.

Dans la mesure où les groupes de travail étaient franco-belges, il m'a semblé intéressant de découvrir autant de profils documentaires différents parmi nos collègues. Il est vrai que je suis habituée à fréquenter le "petit" milieu des documentalistes juridiques parisiens (exerçant principalement en cabinets d'avocats) et que j'ai peu d'occasions de rencontrer des collègues d'autres secteurs.

Néanmoins, il m'a paru dommage de ne pas profiter de ce déplacement à Bruxelles pour avoir :

- un rappel sur le rôle du Parlement européen (même sous forme de film promotionnel),
- un rappel sur le processus législatif européen,
- un rappel des principales bases de données européennes publiques avec idéalement quelques trucs et astuces sur ces bases et pourquoi pas quelques informations en exclusivité sur leurs évolutions futures.

En effet, je ne suis pas certaine que tous les points ci-dessus étaient parfaitement acquis par tous mes collègues documentalistes français ou belges. J'ai d'ailleurs pour ma part concrétisé ce voyage dans l'espoir de mieux apprivoiser cette

matière que je trouve parfois hermétique. Les questions en droit européen sont moins fréquentes que les questions en droit national, d'où une certaine appréhension à aborder ce sujet ou ces sources documentaires, même si au final les résultats de recherche sont (heureusement) satisfaisants.

Sur ce sujet, l'ABD avait justement fait paraître en fin d'année 2010 un numéro spécial des *Cahiers de la Documentation* sur *L'information au cœur de l'Europe* qui n'a malheureusement pas été présenté alors qu'il entrait parfaitement dans la thématique de la journée. J'ai pu pour ma part acquérir la copie papier d'un documentaliste juridique belge (Christopher Boon) avec qui j'avais au préalable échangé à ce sujet. Christopher est d'ailleurs l'auteur d'une fiche pratique très utile sur la recherche d'une directive européenne publiée dans ce numéro⁴.

J'ai pu également récupérer au moment de la pause déjeuner une brochure de présentation du Parlement européen avec DVD qui a quelque peu comblé mes envies d'en savoir plus sur l'institution.



Fig. 1 : Extérieur du Parlement européen.

Après-midi : visite de la bibliothèque du Parlement européen

Il s'agissait surtout d'une visite virtuelle. Le nombre de participants à la réunion semblait poser problème sur une éventuelle déambulation (même en petits groupes) dans les locaux de la bibliothèque. Néanmoins, la très grande qualité des interventions, brillamment menées par Milvia Priano, Helmut Masson et Ron Davies, nous a vite fait oublier cet aspect "dématérialisé" de la visite.

Public

La bibliothèque du Parlement est destinée uniquement aux membres du Parlement (le député et son bureau composé d'assistants et stagiaires). Elle n'est pas ouverte au public externe.

Les 730 députés européens ne constituent pas un public homogène. Les documentalistes doivent gérer un public multilingue, multiculturel, d'âge assez varié et avec des pratiques de fréquentation de bibliothèque différentes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les députés utilisent peu les services de la bibliothèque. Ils mandatent leurs assistants et stagiaires qui sont les véritables utilisateurs du service, et pas forcément les plus reconnaissants du travail des documentalistes ! En effet, ces assistants ou stagiaires auraient parfois tendance à s'approprier le travail des documentalistes sans en mentionner la provenance (cette situation n'est pas sans rappeler les pratiques dans d'autres institutions). Certains députés ne connaissent même pas l'existence de la bibliothèque, qu'ils découvrent parfois par hasard ou lors d'une assemblée à Strasbourg, où se trouve une antenne beaucoup plus réduite mais semble-t-il plus visible que la bibliothèque de Bruxelles, perdue dans un complexe immobilier immense et labyrinthique.

Personnel de la bibliothèque

Sur les quelques 6.000 personnes travaillant au Parlement, la bibliothèque emploie environ 120 professionnels. Chaque documentaliste a été recruté sur concours et se doit de maîtriser au moins trois langues. À la maîtrise des tâches documentaires et des langues, il faut sans doute ajouter des connaissances en sciences juridiques, politiques ou humaines. En résumé, il n'est pas simple d'intégrer le Parlement européen, on s'en doutait, vu le prestige de l'endroit ! La présence des 23 langues influence le recrutement puisqu'il faut prévoir du personnel qui les couvre toutes, mais également des personnes qui

connaissent bien le fonctionnement des différents pays.

La mission de la bibliothèque du Parlement est de fournir une information efficace, impartiale et de valeur aux membres du Parlement. L'accent est mis sur le fait de faire ressortir la valeur ajoutée de l'information, par opposition à la tentation de certaines personnes d'utiliser Google comme unique source d'information.

Sur les 120 professionnels de la bibliothèque, 40 % sont des "Information specialists" (terme désignant les bibliothécaire ou les documentaliste), 17 % sont des "Information officers" (assistants documentalistes ou assistants bibliothécaires), 17 % sont des "Research Analysts" (analystes politiques), 11 % appartiennent au management, 9 % appartiennent au service administratif et financier et 6 % sont des informaticiens au service de la bibliothèque (ou, selon le terme employé par notre charmante collègue italienne, des IT apprivoisés, le rêve en somme !). Il est à noter que 20 recrutements sont prévus en 2011.

Tâches, langues et formation

Les tâches sont réparties selon les profils et vont de la gestion des collections (niveau 1), au service de question/réponse avec références bibliographiques (niveau 2), l'analyse des données (niveau 3) et l'analyse politique (niveau 4).

La bibliothèque utilise le-thésaurus *EuroVoc*⁵.

L'anglais reste la langue majoritairement utilisée par tous les membres. Les acquisitions d'ouvrages se font donc principalement en anglais, en français et en allemand. Les autres langues disposent de traités de base et de dictionnaires.

Le fait que le Parlement siège à Strasbourg et possède une antenne à Luxembourg, amplifie la complexité de l'organisation et les coûts de fonctionnement. Régulièrement, une petite délégation de trois documentalistes se rend à Strasbourg afin d'y assurer une permanence. L'unité est très réduite. Il s'agit surtout d'une démarche de promotion du service, qui suit les députés dans leurs déplacements.

La bibliothèque mène de nombreuses actions de promotion même si elle se heurte au problème de la rotation des députés qui changent tous les cinq ans. Elle forme néanmoins environ 400 personnes par an (surtout des assistants de députés) lors de différentes info-sessions thématiques dispensées dans différentes langues.

Les membres de la bibliothèque suivent eux-mêmes différents modules de formations internes ; ils peuvent aussi échanger sur leurs pratiques professionnelles à l'aide d'un wiki.

Site intranet

Le site intranet de la bibliothèque est une application développée en interne (d'où l'utilité d'avoir 6% d'informaticiens apprivoisés !) et accessible uniquement aux membres du Parlement.

L'utilisateur a la possibilité de personnaliser ses pages, de s'inscrire en ligne à des formations, d'accéder aux bases de données publiques et privées, dont des agences de presse dans différentes langues, de poser des questions aux documentalistes grâce à un formulaire et de consulter un grand nombre de produits documentaires.

Ces produits sont pour la plupart des synthèses documentaires plus ou moins complexes. Elles sont écrites à la demande d'un parlementaire ou sur un sujet d'actualité. Elles peuvent comporter un résumé de la situation, une synthèse, des éléments graphiques, des références bibliographiques. Parfois, il s'agit d'une synthèse des 20 documents les plus importants sur un sujet. Un exemple nous est donné avec un "Library briefing" de 6/7 pages en format PDF sur la politique agricole commune et la production du tabac en Europe.

Lorsque l'on constate la richesse du travail d'analyse et de synthèse, il est presque regrettable que ce travail soit réservé à l'usage exclusif des parlementaires européens. On peut certes comprendre que certains sujets soient sensibles ou plus ou moins confidentiels, mais je suis sûre que certaines synthèses ou dossiers thématiques du département Legal Affairs intéresseraient au plus haut point bon nombre de documentalistes juridiques !

Les recherches sur le site intranet se font par langue, type de document, auteur, année. La

bibliothèque gère entre 14.000 et 16.000 questions par an avec environ 3500 questions documentaires longues (ça fait rêver !).

Fonds documentaire

Pour les ouvrages, 3000 livres sont achetés tous les ans par les "subject teams". Chaque pays a le droit d'acheter environ 15 livres par an. La durée de vie d'un livre est de 5/6 ans. Les collections historiques se trouvent au Luxembourg. La durée de conservation d'un ouvrage est de maximum 12 ans. La bibliothèque a donc une politique de désherbage assez proactive. Les donations à des associations sont favorisées sous réserve qu'elles ne génèrent pas de coûts supplémentaires.

Le fonds documentaire se compose de :

TYPE DE DOCUMENT	PART DANS LE BUDGET
75.000 livres, soit 4500/an	7,5 %
1100 abonnements à des périodiques	12 %
22 agences de presse	36,5 %
72 bases de données (dont certaines avec seulement 1 ou 2 accès)	44 %
TOTAL :	
20 % d'écrit et 80 % de bases de données	Environ 2 à 2,5 millions d'euros par an

Cette présentation s'est achevée dans l'enthousiasme général des participants, certains rêvant même de présenter leur candidature pour travailler au Parlement !

Certaines collègues documentalistes françaises ont, quant à elles, trouvé les documentalistes belges beaucoup plus simples, chaleureux et accueillants que les documentalistes français qui auraient tendance à pontifier dès qu'il s'agit de faire une présentation.

C'est bien le mérite de cet échange. En espérant que l'ADBS continuera de proposer à ses adhérents des voyages d'études dans d'autres pays, car la rencontre de nos pairs à l'étranger est une opportunité qui ne peut se réaliser que dans ce cadre.

Le compte rendu officiel de l'ADBS est disponible sur le site de l'association :

Renaud, Laurence. Quand les documentalistes belges et français se rencontrent... Ils parlent métiers (online).

<<http://www.adbs.fr/quand-des-documentalistes-belges-et-francais-se-rencontrent-ils-parlent-metiers-99446.htm>>

(consulté le 5 mars 2011).

En savoir plus

- **Le site du Parlement européen**
<<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do;jsessionid=A09738914913253611FCB9F7C4D3D6D3.node1?id=146&language=fr>> (consulté le 21 février 2011).
- Pour un rappel du processus législatif européen et des principales bases de données voir l'excellente présentation de Jacques Raybaut donnée lors de la journée d'étude annuelle de *Juriconnexion* du 30/11/2010 :
Recherche d'information légale et juridique : peut-on tout trouver ? Qu'en est-il pour l'Union européenne ?
<<http://fr.calameo.com/accounts/40982>> (consulté le 21 février 2011).
Jacques Raybaut est également l'auteur de l'article :
Raybaut, J. Des sites européens officiels plus ouverts, plus participatifs. *Cahiers de la documentation = Bladen voor documentatie*, décembre 2010, vol. 64, n° 4, p. 59-64.
- **En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union européenne**
Borchardt, Klaus-Dieter. *L'ABC du droit de l'Union européenne* [en ligne]. Office des Publications de l'Union européenne, mars 2010 (consulté le 21 février 2011).
<<http://www.eurofaire.prd.fr/7pc/bibliotheque/consulter.php?id=1968>>
- **Le numéro 2010/4 des Cahiers de la documentation. Numéro Spécial. I&D.eu, l'information au cœur de l'Europe (Décembre 2010).**
<<http://www.abd-bvd.be/index.php?page=cah/rc-2010-4&lang=fr>> (consulté le 21 février 2011).

Notes

- ¹ Ce compte rendu n'est pas un compte rendu officiel de l'ADBS ou de l'ABD ; l'auteur y exprime des opinions à titre personnel.
- ² Guelfucci, Carole. *Profession Documentaliste* [en ligne]. <<http://cguelfucci.free.fr/Html/pro.htm>> (consulté le 20 février 2011).
- ³ Voir l'article dans le présent numéro : Lebigre, Loïc. L'enquête française "Métier salaire 2010" de l'ADBS. *Cahiers de la documentation = Bladen voor documentatie*, mars 2011, vol. 65, n° 1, p. 19-23.
- ⁴ Davies, E. ; De Donder, B. ; Boon, C. Comment retrouver une directive européenne ? *Cahiers de la documentation = Bladen voor documentatie*, décembre 2010, vol. 64, n° 4, p. 65-67.
- ⁵ *EuroVoc, thésaurus multilingue de l'Union Européenne* [en ligne]. <<http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr>> (consulté le 20 février 2011).